

# II. INSTITUTION POUR LE SERVICE DE LA PRIÈRE COMMUNAUTAIRE ET DE L'EUCHARISTIE (Acolytat)

## ■ PRÉLIMINAIRES

- 1 L'institution pour le service de la prière communautaire et de l'eucharistie est faite par l'évêque au cours de la messe. S'il s'agit de membres d'un institut religieux de clercs, elle est faite par le supérieur majeur.

L'institution comporte toujours une brève présentation des candidats, au cours de laquelle on peut indiquer à quel titre ils exerceront leur ministère. Cette présentation peut se faire, soit au début de la célébration, soit avant la liturgie de la Parole, soit au moment de l'homélie.

- 2 Les lectures sont choisies, en tout ou en partie, parmi celles qui sont proposées en page 21 ou parmi celles qui semblent plus appropriés dans l'un ou l'autre des Lectionnaires approuvés.

## ■ RITE DE L'INSTITUTION

- 3 Après la lecture de l'Évangile, l'évêque fait l'homélie, qu'il conclut en s'adressant aux candidats, en ces termes ou en d'autres semblables :

**Avant de passer de ce monde à son Père, le Seigneur Jésus a confié le sacrement de son corps et de son sang à l'Église, comme source de sa construction et de son développement, et coeur de sa vie.**

Vous êtes choisis pour le service de la prière communautaire et de l'eucharistie ; vous allez donc prendre part, à un titre particulier, au ministère de l'Église, pour faire grandir le corps du Christ.

C'est dans l'assemblée des croyants que se réalise une des présences privilégiées du Seigneur, puisque, selon sa Parole, « lorsque deux ou trois sont réunis en son nom, il est là au milieu d'eux ». En unissant sa prière à celle du Fils, l'Église s'offre au Père et reçoit la source de vie, devenant ainsi corps du Christ. Vous devrez désormais vous attacher à ce que les fidèles soient formés à la prière et participent, de façon active et consciente, à la célébration commune du Dieu vivant.

C'est le même corps du Christ que vous servirez, lorsque vous aiderez les prêtres et les diacres à donner la communion aux fidèles, y compris aux malades. Par ce service de l'eucharistie, vous contribuerez à la croissance et à l'unité de l'Église, en permettant au plus grand nombre de se nourrir du pain rompu et donné pour la multitude.

Pour vous conformer au sens profond de votre ministère, unissez-vous de façon plus intime au sacrifice de Jésus Christ, et faites ainsi de votre propre vie une offrande spirituelle qui plaise à Dieu.

Souvenez-vous aussi que vous formez avec les autres fidèles un seul corps, vous qui partagez avec eux un pain unique. Témoignez donc un amour vrai pour le corps du Christ, qui est le peuple de Dieu, surtout pour les pauvres et les malades. Et accomplissez le commandement que le Seigneur laissa à ses Apôtres, lorsqu'il leur donna son corps et son sang : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. »

4 A la fin de l'homélie, le prêtre ou le diacre désigné à cet effet appelle les candidats :

**Que ceux qui vont être institués pour le service de la prière communautaire et de l'eucharistie s'avancent.**

On appelle alors chaque candidat par son nom, et chacun répond :

**Me voici.**

Puis il s'avance vers l'évêque qu'il salue en s'inclinant.

5 Tous se lèvent. L'évêque dépose la mitre et invite les fidèles à la prière en disant :

**Confions à Dieu nos frères N. et N.  
qu'il a choisis pour le ministère de l'acolytat :  
Qu'il daigne les combler de sa bénédiction  
et leur donne la force de servir fidèlement dans l'Église.**

Tous prient quelque temps en silence.

6 L'évêque dit alors :

**Dieu de bonté,  
nous avons reçu de ton Fils le pain de vie  
et nous avons appris de lui à t'appeler notre Père ;  
Bénis N. et N. (nos frères) dans leur service :  
qu'ils grandissent dans la foi et la charité ;  
qu'ils sachent animer la prière de l'assemblée  
et qu'ils soient fidèles à distribuer le pain de vie,  
pour que s'édifie ton Église.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

L'assemblée :

**Amen.**

7 Les candidats s'avancent un à un vers l'évêque. Celui-ci leur remet une coupe contenant le pain ou le vin pour l'eucharistie, en disant :

**Recevez ce pain (et cette coupe de vin)  
pour la célébration de l'eucharistie,  
et montrez-vous digne de servir la table du Seigneur et de l'Église.**

Le candidat :

**Amen.**

8 La célébration de l'eucharistie se poursuit comme à l'ordinaire. Ceux qui viennent d'être institués présentent le pain et le vin pour la préparation des dons.

9 Ils communient sous les deux espèces aussitôt après les prêtres et les diacres.

10 L'évêque peut demander aux nouveaux institués de l'aider à donner la communion aux fidèles. Les parents et les proches des nouveaux institués peuvent communier sous les deux espèces, ainsi que les autres membres de l'assemblée, selon les dispositions de la Conférence des évêques.